

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 24 mars 2023

Date d'affichage : 23 mars 2023

Nombre de conseillers : en exercice /_29_/ présents /_22_/ votants /_29_/

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE TRENTE MARS

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, D. GONÇALVES, C. MOYNEZ, C. TIPHINEAUD, J. QUEIJO, P. QUÉRO, S. JUGAL, M. LEGOFF, D. ASSO, S. QUINTYN, V. BAYOUT, M. SEMADENI,

Absents représentés :	É. BIANAY-BALCOT	procuration à	P. DOUWES
	M. GRIMONT		M. LEGOFF
	T. BAYRAK		É. GRILLON
	M. ALOUI		L. FORICHON
	V. MOREAU		P. ROUYER
	S. SABLICHTH		N. MONZON
	C. CONTAMIN		V. BAYOUT

Secrétaire de séance : Nelly MONZON est désignée, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil municipal.

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ TOTEM France RELATIVE À LA POSE D'UN DISPOSITIF D'ANTENNES-RELAIS SUR LE « PARKING DE LA GARE » AU 1, RUE D'ESTIENNE D'ORVES (AG 146)

VU la proposition de la Société TOTEM France d'installer, à ses frais, un pylône arbre contenant six antennes-relais permettant le raccordement de deux opérateurs de téléphonie mobile dans l'enceinte du « parking de la gare » au 1, rue d'Estienne d'Orves à Ablon, parcelle cadastrée AG 146,

VU les engagements pris par la Société TOTEM pour garantir l'innocuité des émissions d'ondes générées par les dispositifs d'antennes relais et notamment la direction des azimuts pour limiter au maximum l'exposition de l'établissement scolaire Sacré-Cœur,

VU l'avis de la commission Cadre de vie, Environnement et Urbanisme du 27 mars 2023,

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie de la mise à disposition de l'emplacement visé par la convention prévue pour un durée de 12 ans, la ville d'Ablon-sur-Seine percevra une redevance annuelle de 7 500 € charges locatives incluses.

20230330_002

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Bernard PAUL,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public entre TOTEM France et la ville d'Ablon-sur-Seine, annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société TOTEM France et tous les documents relatifs.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 12 avril 2023

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le

Certification exécutoire le

Date d'affichage le

Conseil municipal du 30 mars 2023

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

